



LE CHOIX DE LA VIE

Les Français donnent de plus en plus et de plus en plus tôt. Une bonne nouvelle car, en plus de profiter à ceux qui les reçoivent, les dons rendent heureux ceux qui les font !

PORTRAIT D'UNE FRANCE GÉNÉREUSE

DAVID PAUWELS POUR LA VIE



Le don ne connaît pas la crise. En 2015, 68 % des donateurs disent avoir maintenu ou augmenté le montant de leurs dons, selon le baromètre du syndicat France Générosités d'octobre 2016. Et, en 2014, les Français ont donné 4 % de plus qu'en 2013 (entre 4,2 et 4,4 milliards d'euros), comme l'indiquent les derniers chiffres en date publiés par Recherches et Solidarités, qui scrute sans relâche depuis 20 ans la générosité dans l'Hexagone. « Pour ce qui concerne l'argent, près de la moitié des Français sont des donateurs, observe Jacques Malet, président de l'association Recherches et Solidarités, mais seulement 20 % donnent d'une manière régulière et significative. » « Le montant global augmente parce que les gros dons croissent mais le nombre de donateurs, lui, s'effrite depuis plusieurs années, nuance Xavier Delattre, président de l'Association française des fundraisers. Le don moyen augmente chaque année, il était de 180 € il y a dix ans, il est aujourd'hui de 436 €. Surtout grâce au don lié à l'ISF, qui a amorcé une nouvelle philanthropie en France et créé une dynamique positive » (voir encadré page 32).

LES JEUNES, NOUVELLE CIBLE À ATTEINDRE

Signe d'optimisme pour les collecteurs, en 2014, les moins de 30 ans ont donné 1,8 % de ce qu'ils ont gagné, soit bien davantage que la moyenne générale (1,1 %), mais, surtout, pour la première fois depuis 20 ans, ces jeunes ont davantage donné que leurs aînés de plus de 70 ans (1,4 %), même s'ils font des micro-dons : 67 % des dons sont inférieurs à 50 € selon le baromètre France Générosités. « C'est encourageant, mais la part des très jeunes donateurs reste faible, observe Marie-Carmen Carles Montfort, directrice générosité et philanthropie au Secours catholique. Il y a une période propice pour donner de l'argent, on devient donateur quand on a construit sa vie, payé sa maison, financé les études de ses enfants... Cela n'empêche pas d'autres formes de générosité, et les actions que nous développons autour des étudiants ou jeunes actifs les mobilisent de plus en plus. » « Sensibiliser les plus jeunes est un travail que mènent toutes les associations et fondations pour renouveler leurs donateurs, précise Nolwenn

Poupon, responsable communication et études à France Générosités. Car 92 % des donateurs sont des personnes qui ont déjà donné. Comment toucher les autres ? Il faut transmettre aux jeunes une culture du don et de la philanthropie et expliquer que s'il n'y a plus de dons, il n'y a plus d'actions ! »

LE CHÈQUE DEVANCE LE DON EN LIGNE

Si les nouveaux modes de collecte, dons en ligne, campagnes de financement participatif (*crowdfunding*) favorisent l'engagement des plus jeunes, le don s'effectue encore majoritairement par chèque. « En 2014, nous avons mis en place le don en un clic, explique Laurence Lévy, directrice de la communication à la Fondation du patrimoine (voir article page 44). Résultat : en 2015, la collecte en ligne a augmenté de 84 % par rapport à l'année précédente mais le don en ligne ne dépasse pas 8 % de la collecte. » « Le don en ligne raccourcit le temps entre le coup de cœur et le passage à l'acte, c'est une bonne chose, poursuit le président de Recherches et Solidarités, car un donateur qui ne donne pas tout de suite peut finir par ne pas donner du tout... » Autre piste à développer, le don par SMS : 65 % des moins de 35 ans estiment que sa mise en place serait une bonne idée.

FIDÈLES À LEURS CAUSES

Selon l'enquête de Recherches et Solidarités, trois causes arrivent inexorablement en tête, avec des donateurs fidèles : l'aide aux personnes en difficulté en France, la santé et la recherche médicale ou scientifique. En fin de classement, on trouve la culture et le patrimoine, les mouvements religieux, et, bons derniers, le sport et les loisirs. Ces résultats sont à pondérer légèrement en fonction du sexe et de l'âge des donateurs, les plus jeunes privilégiant trois causes : la protection des animaux, l'aide aux victimes des conflits et l'aide d'urgence internationale, d'après le baromètre France Générosités. Pour autant, chaque secteur voit ses dons augmenter, y compris le denier de l'Église : le don moyen est passé de 194 € en 2012 à 203 € en 2013 et à 208 € en 2014.

DES COLLECTEURS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

La nouveauté dans le paysage du don, c'est le nombre de collecteurs qui se multiplie depuis une dizaine d'années : « En 2003, Jean-Pierre Raffarin, alors premier ministre, avait déclaré : "L'État n'a pas le monopole de l'intérêt général", analyse Éric Dutertre, président d'Excel, l'une des principales agences de collecte de fonds privés en France. Depuis, chacun cherche des financements : les musées, les hôpitaux,

« Il faut transmettre aux jeunes une culture du don et de la philanthropie et expliquer que s'il n'y a plus de dons, il n'y a plus d'actions ! »



Ces quadragénaires et leurs enfants témoignent de leur élan à aider autrui.

« On choisit, en famille, à qui on veut donner »

Toute l'année, avec Ludovic et leurs quatre enfants, Stéphanie s'organise pour faire des dons, qu'ils soient financiers ou en nature :

« Avant Noël, nous choisissons toujours avec les enfants une association à laquelle nous envoyons un chèque de quelques dizaines d'euros. On l'a fait pour le Téléthon,

pour la recherche contre le sida le jour où nos aînés ont appris l'existence de cette maladie. Mais le plus souvent nos dons vont aux Restos du cœur, parce que nous sommes sensibles à la lutte contre la pauvreté, ce sont les causes qui nous touchent le plus. Sans doute aussi parce que la grand-mère d'un de nos enfants y est bénévole et parce qu'on aime bien les Enfoirés !

Partager et redistribuer à ceux qui en ont le plus besoin, même si nous ne sommes pas de gros donateurs, sont importants pour nous, dans la mesure de nos moyens. Il nous arrive aussi d'être touchés par une catastrophe naturelle et de donner alors à une association ou ONG internationale.

Mais il n'y a pas que le don d'argent ! Nous donnons beaucoup d'objets à Emmaüs, des livres, des jeux, ou des vêtements à une association de notre commune qui les redistribue. Pour ma part, je n'aime pas jeter, j'ai toujours un carton pour y déposer les choses que je souhaite offrir. Ainsi, je n'ai quasiment jamais vendu de vêtements à la braderie, je préfère donner autour de moi... » F.M.

les écoles et les universités, les collectivités territoriales, alors qu'avant la collecte ne concernait que le secteur caritatif, l'Église et la recherche médicale ! Même les particuliers s'y mettent par le biais du crowdfunding. On entre dans une nouvelle ère, celle d'un financement de l'intérêt général à l'anglo-saxonne, c'est la fin de l'État providence ! » Et le donateur particulier risque d'être de plus en plus sollicité...

ON DONNE EN FIN D'ANNÉE

Selon l'étude 2015 de France Générosités, 42 % des dons se font sur le dernier trimestre, dont la moitié sur le mois de décembre. Au Secours catholique, c'est même 50 % des dons qui se font en novembre et décembre ! « L'année 2015 a été compliquée, indique Marie-Carmen Carles Montfort. Après les attentats du 13 novembre, les gens ont été sous le choc. Puis la générosité a repris avec la période de Noël, mais il a suffi de ces 15 jours pour que l'année soit moins favorable. L'année 2016 devrait repartir à la hausse, quant à 2017, nous verrons, car les années d'élection ne sont jamais faciles, les donateurs étant dans l'expectative... » La crise économique de 2008 a également eu un impact sur les dons, mais positif : « Il y a eu un élan de solidarité. Quand cela a été possible, les gens ont donné pour soutenir les plus touchés » conclut-elle.

« On entre dans l'ère du financement de l'intérêt général à l'anglo-saxonne, c'est la fin de l'État providence ! »

LA GÉNÉROSITÉ DÉSINTÉRESSÉE

Concernant les motivations, il s'agit d'« aider les autres, participer à un projet collectif. Voilà le moteur principal, souligne Jacques Malet. Ensuite, vient la réglementation fiscale, d'autant que 85 % de la population estime que les impôts sont mal utilisés. Les élites ne donnent pas vraiment une image du partage et de la solidarité, or de nombreux citoyens ont envie d'agir face aux difficultés actuelles, et cela favorise le don ».

D'AUTRES FORMES DE DON

Mais le don ne se réduit pas à l'argent proprement dit ! « Il n'y a pas que le don déclaré à Bercy, c'est important de le rappeler, observe Jacques Malet. Si les plus aisés donnent de l'argent, les plus modestes donnent en nature (livres, jouets, nourriture, etc.). Ceux-ci sont d'ailleurs parfois d'anciens donateurs qui ne peuvent plus contribuer financièrement. N'oublions pas les autres formes de don : de temps, de sang ou d'organes, et puis les solidarités familiales ! Environ 40 % des Français donnent de leur temps aux autres et un quart d'entre eux à des associations. » En donnant, de son temps ou de son argent, on s'enrichit peut-être, car « tout ce qui n'est pas donné est perdu », affirmait le père Ceyrac, jésuite en Inde. **FANNY MAGDELAINE**

La fiscalité sur mesure incite les contribuables fortunés à verser une manne non négligeable aux associations.

Le don associé à l'ISF prend de l'envergure

Les dons issus de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ne sont jamais aussi bien portés, comme l'atteste une étude menée pour la première fois en 2016 par Recherches et Solidarités sur les dons effectués dans le cadre de l'ISF. Or les plus fortunés augmentent de plus en plus leurs contributions ; depuis 2010, on assiste à une croissance du nombre de foyers imposables pour l'impôt sur la fortune et des montants versés (52 % en six ans).

Depuis la loi Tèpa de 2007 (en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat), les assujettis à l'ISF peuvent déduire les dons de leur ISF :

une réduction de 75 % des montants versés dans la limite de 50000 €. En 2015, les montants des dons faits dans le cadre de l'ISF représentaient 220 millions d'euros (contre 120 millions en 2010) et 12 % des assujettis à l'ISF ont fait un don (contre 7 % en 2010). Autre donnée de l'étude : en 2015, le don moyen est de 5060 €, mais il varie en fonction du patrimoine taxable. Pour les contribuables au patrimoine taxable le moins élevé (moins de 2,57 millions d'euros), le don moyen est de 2630 € alors qu'il est de 68850€ pour les

contribuables plus fortunés (dont le patrimoine est supérieur à 10 millions d'euros). Enfin, une majorité des donateurs soumis à l'ISF se situe en Île-de-France : 57 % des donateurs pour 64 % des montants des dons.

APRÈS MAI 2017 ?

Bercy prévoit qu'en 2016 l'ISF devrait rapporter 250000 millions d'euros. Mais qu'advient-il après l'élection présidentielle si l'ISF est supprimé comme le proposent plusieurs candidats de droite ? Le don ISF représente aujourd'hui 9 % des dons réalisés à des organismes d'intérêt général et certaines fondations sont financées presque entièrement ainsi. La disparition de cette fiscalité sur mesure engendrerait certainement un énorme manque à gagner pour les fondations et fragiliserait les nombreux programmes d'action qu'elles financent... **F.M.**



Des donateurs soutiennent des parents pour scolariser des enfants dans un village de l'Aude.

« 5 000 € pour notre école parentale »

Là-bas, on l'appelle l'école du bout du monde. Située à 900 m d'altitude, nommée l'Envol de l'alouette, elle a ouvert ses portes en 2015 dans une ferme de Galinagues, un village de 27 habitants, sur le plateau de Sault (Aude) ! Le matin, avant d'entrer en classe, les enfants vont nourrir les poules. « Et chaque jour, deux parents se succèdent pour participer à l'éducation au côté des deux éducatrices référentes. C'est le principe d'une école parentale participative », explique Nadia Aubin-Bouzat, mère de trois enfants adoptés, dont Paul et Noémie, scolarisés ici. Cette infirmière, bénévole chez les pompiers volontaires, s'investit deux jours par semaine dans la vie de ce petit établissement privé hors contrat, qui compte 16 enfants âgés de 3 à 8 ans.

PEU DE MOYENS MAIS DE SOLIDES CONVICTIONS

Depuis la rentrée 2016, 11 familles sont partie prenante de cette structure qui utilise la pédagogie Montessori. Et, malgré l'ouverture d'une deuxième classe, l'établissement a dû refuser des élèves... Avec peu de moyens, mais beaucoup de conviction et de cœur, en deux ans, « l'alouette » a pris



RENÉ LIMBOURG POUR LA VIE

L'essor du financement participatif

Les appels sur la Toile pour des financements participatifs se multiplient. Au premier semestre 2015, le *crowdfunding* a doublé en comparaison avec l'année précédente : 133 millions d'euros ont été collectés sur l'ensemble des plates-formes, dont 23,7 millions provenant des plates-formes de dons (selon l'étude de Benchmark marketing parue en août 2016). Et selon le baromètre publié par l'association Financement participatif France, le *crowdfunding* a atteint près de 300 millions d'euros en 2015. Un cadre réglementaire pionnier en Europe régit son fonctionnement depuis 2014. Les associations y voient l'occasion de gagner de nouveaux donateurs. Et ça marche ! Tout l'art étant de savoir toucher le cœur des gens quand il s'agit d'aider ses proches ou de défendre un projet ou une cause auxquels on croit et on adhère. Avec l'assurance de savoir précisément à quoi sera attribué le don effectué. Cette transparence joue en faveur des projets. En témoigne l'exemple de la nouvelle école associative parentale ouverte en 2015 à Galinagues.

son envol. Un appel au financement participatif a été lancé en juillet dernier. Les fonds recueillis ont permis de créer un emploi aidé pour l'éducatrice principale (qui était bénévole), et d'acheter une roulotte pour abriter le bureau de la ferme, ce qui a permis de libérer le local pour la seconde salle de classe. « Nous souhaitons que les frais de scolarité ne dépassent pas 50 € par mois et par enfant », indique Nadia. L'appel a été lancé dans le but de recueillir 10 000 € : « Nous en avons déjà reçu 5 000 », note-t-elle, ravie. Mais pourquoi ne pas être passé par une plate-forme de *crowdfunding* ? « Cela nous aurait obligés à reverser de 10 à 20 % sur les dons perçus. Et si l'objectif n'est pas atteint, l'opération est annulée et l'argent

renvoyé aux donateurs. » Les parents ont donc créé une page Paypal sur le site de l'association (lenvoldelalouette.fr) pour sécuriser les dons en ligne. Ensuite, chacun a envoyé un courriel à son réseau. Et les bienfaiteurs se sont vite manifestés, avec des sommes allant de 20 à 1 000 € !

UN ENRICHISSEMENT POUR TOUS

« Cette école a été la chance de Paul, notre fils, dit Nadia. Il avait 3 ans et demi à son arrivée en France. Il avait vécu en orphelinat en Thaïlande et avait un gros retard psychomoteur. Nous l'avons inscrit dans une école classique, mais c'était difficile, il lui fallait un suivi particulier. Nous nous posions la question de le mettre dans un institut

spécialisé. Nous avons croisé la personne qui portait ce projet d'école, près de chez nous, et qui utilise la méthode Montessori, que nous ne connaissions pas. » Elle se forme alors pour devenir éducatrice. « Maria Montessori a créé cette pédagogie pour les enfants des rues et les handicapés mentaux. Elle avait compris il y a plus d'un siècle ce que les neurosciences nous enseignent aujourd'hui : tout enfant est capable d'apprendre, à condition que l'on respecte son rythme. Pour elle, la dimension spirituelle était importante. Son regard, à la manière de Jésus, sur l'enfant nous a touchés », relève Nadia, dont l'enthousiasme est communicatif. La différence de Paul est perçue comme un enrichissement pour tous.

« Notre tout petit village se meurt. On a la chance d'avoir cette école alternative, les enfants sont l'avenir. »

DES DONATEURS TOUCHÉS EN PLEIN CŒUR

« Je connais des familles très impliquées à travers leurs enfants scolarisés. Ma pratique professionnelle est en accord avec la méthode Montessori, précise Élisabeth Guillaume, 34 ans, orthophoniste, mère de deux enfants et donatrice. Je donne souvent de manière ponctuelle pour les causes qui me concernent. Mais j'ai aussi choisi de consacrer 5 € par mois, par prélèvement automatique, à une association de protection de l'environnement et autant à un organisme de lutte contre la faim dans le monde. Je donne entre 300 et 400 € par an. Étant moi-même bénévole dans une association, j'aimerais faire plus. Donner financièrement, c'est une autre manière de participer. »

Suzanne et François Birmans, 60 et 58 ans, ont aussi choisi de s'investir dans cette cause : « Notre tout petit village se meurt. On a la chance d'avoir cette école alternative, les enfants sont l'avenir. C'est important de la soutenir, car on ne doit rien attendre de nos élus. » Pas de don financier, mais un savoir-faire tout aussi utile. Ébéniste de profession, François a construit une étagère et remis en état des porte-manteaux. Ce qu'il évalue à trois jours de travail.

Pour Maryse Aubin, grand-mère du petit Paul et la plus importante bienfaitrice, il n'y avait pas à hésiter. Agricultrice retraitée, elle a adhéré avec son mari au projet : « Quand on voit le cadre magnifique, on a envie de les aider. Les enfants sont en pleine nature et à la montagne. Au contact des animaux. Les bienfaits qu'ils en retirent sont formidables ! Ils auront appris des valeurs de la terre. » Et de donner aussi des kilos de conserves, des légumes et fruits de son jardin, pour les déjeuners.

Toucher les cœurs, il n'y a pas de meilleure recette pour susciter la générosité. D'ailleurs, un prochain appel au don sera lancé, avant Noël, « une période plus propice que la veille des grandes vacances », précise Nadia ! **VD.**

L'APPEL AU FINANCEMENT PARTICIPATIF a aussi suscité des dons en nature comme cette étagère réalisée par l'ébéniste François Birmans (ici avec son épouse Suzanne et l'éducatrice Montessori Nadia Aubin-Bouzat.)

« Un euro donné vaut 20 fois plus qu'un euro gagné en salaire »

Le bonheur est plus une affaire d'émotions et de sentiments que de gros sous. Pourtant, donner contribue largement au bonheur, affirme l'économiste Mickaël Mangot.

LA VIE. « Donner fait du bien aux autres et à soi-même », tel était le slogan de France Générosités en 2015. Un slogan reconduit cette année. Qu'est-ce qui vous séduit dans ce message ?

MICKAËL MANGOT. C'est un message nouveau qui tranche avec les angles souvent utilisés pour les appels au don (la responsabilité, la morale et l'émotionnel). Avec un tel slogan, France Générosités contribue à ce que notre société reconnaisse aujourd'hui les bienfaits du don, pour tout le monde. En tant que spécialiste de l'économie du bonheur (voir encadré), j'étudie comment les comportements économiques, notamment à travers nos modes de consommation et en entreprise, peuvent avoir un impact sur notre bonheur. Or, selon la recherche, s'il y a un type d'action économique qui augmente significativement le bonheur, c'est bien le don.

L'argent ne fait pas le bonheur, mais le donner oui, assurez-vous. Selon vous, plus on donne, plus on a de chances d'être heureux ?

M.M. Je travaille d'après des observations faites par des chercheurs internationaux soit en laboratoire soit dans la vie réelle. À partir de ces matériaux, on observe que les gens qui donnent, quel que soit le montant de leur don, sont plus heureux que leurs homologues (du même âge et de même situation socio-économique) qui ne donnent pas. Une étude internationale a même révélé qu'un donateur augmente le niveau de satisfaction de sa vie autant que s'il voyait un doublement de son salaire. En clair : un euro donné vaut beaucoup plus (jusqu'à 20 fois plus) qu'un euro gagné en salaire ! Et le don augmente de manière bien plus durable le bonheur que la consommation.

Comment expliquer ce fait ?

M.M. Les sciences du bonheur, qui font intervenir la psychologie, les neurosciences et même l'économie, mesurent trois dimensions du bonheur : premièrement, la dimension émotionnelle, que l'on appelle « bien-être émotionnel », c'est-à-dire l'équilibre entre émotions positives et négatives, et qui s'expérimente dans le court terme. Ensuite, la dimension cognitive reflétée par la « satisfaction de la vie », une note d'ensemble donnée à sa vie : elle s'inscrit dans le moyen



MICKAËL MANGOT est docteur en économie et spécialiste de l'économie comportementale et de l'économie du bonheur. Il est l'auteur d'*Heureux comme Crésus ? Leçons inattendues d'économie du bonheur* (Eyrolles).

terme. Enfin, la dimension psychologique, ou « bien-être psychologique », qui s'inscrit, elle, dans le long terme et inclut différents sentiments (l'autonomie, le contrôle, la relation aux autres, l'estime de soi, le sens de sa vie, etc.). En donnant, on ressent immédiatement des émotions positives, la vie semble plus satisfaisante et avoir plus de valeur, et on se sent plus autonome dans ses choix, tout en ayant un impact sur le monde et en trouvant un sens à la vie. Je pourrais dire comme Jean-Jacques Rousseau dans *les Rêveries d'un promeneur solitaire* : « Je sais et je sens que faire du bien est le plus vrai bonheur que le cœur humain puisse goûter. »

Aux États-Unis, des études ont montré que les personnes sans ressources donnaient davantage que les riches. Un paradoxe ?

M.M. Non, ce n'est pas vraiment un paradoxe. Le don répond à de multiples motivations. Donner est positif pour l'image de soi et l'image sociale. Pour ceux qui sont en bas de l'échelle, c'est donc très important. Le don, au même titre que la consommation ostentatoire, contribue à donner un statut.

Quels conseils donnez-vous à ceux qui souhaitent faire un don mais ne savent pas trop comment s'y prendre ?

M.M. Je préconise de ne pas attendre le Téléthon pour donner, mais de mobiliser sa puissance de don tout au long de l'année, par de petits dons fréquents plutôt que des versements importants mais rares. Cela permet de se reconnecter fréquemment à ses valeurs. Je ne suis pas favorable au prélèvement automatique, car, pour générer du bonheur, le don doit être accompli consciemment ; si l'on a recours à ce moyen de paiement, on finit par l'oublier. Mais je sais aussi que pour le bonheur des associations, la régularité et la prévisibilité de ces versements réguliers sont un vrai plus... Celles-ci peuvent amplifier la dimension solidaire du don, en organisant des communautés de donateurs, pour créer chez ces derniers ce sentiment d'appartenance à un groupe qui partage les mêmes valeurs.

Être croyant contribue-t-il au bonheur ?

M.M. Les chercheurs ont repéré que le don a un effet très clairement positif chez les adeptes et pratiquants d'une religion. Le monde apparaît moins chaotique au croyant car il croit en Dieu, il a trouvé un sens à sa vie, et il est connecté socialement au monde, ne serait-ce qu'en allant aux offices où il rencontre d'autres personnes.

Denier du culte, legs, aide aux réfugiés, etc. les catholiques restent généreux et solidaires.

Les dons faits à l'Église connaissent une embellie

La collecte du denier du culte est primordiale pour l'Église. C'est sa principale source de revenus. Or, le denier est en augmentation de 2,2 % depuis sept ans, avec trois bonnes années de récolte en 2010, 2012 et 2014. Au total, les dons aux associations diocésaines s'élevaient à près de 476 millions d'euros, en 2014. Des chiffres en hausse que l'on doit notamment aux campagnes de communication menées aussi bien sur le plan national qu'à l'échelle des diocèses.

Néanmoins, le nombre de donateurs continue de s'éroder (-0,4 % en 2014), mais il est compensé par un don moyen qui, lui, continue d'augmenter, passant ainsi de 194 € en 2012 à 203 € en 2013 et à 208 en 2014 ; en sept ans, le don moyen aura augmenté de près de 47 %. Autre ressource importante pour l'Église, le produit des quêtes et du casuel (offrandes faites à l'occasion des mariages, enterrements, baptêmes) est plus fluctuant au cours de ces dernières années.

L'Église a aussi communiqué davantage sur le legs, exonéré de tout droit de succession, une manne considérable qui représente 15 % des ressources du diocèse de Paris et permet d'entretenir les églises construites après 1905. « S'il n'y avait pas les dons immobiliers et les dons en argent, nous aurions du mal à couvrir leurs frais d'entretien courants, observe Philippe Basquin, prêtre du diocèse d'Albi. Certaines personnes demandent qu'à leur mort leurs biens soient donnés au diocèse ou à leur paroisse. Récemment, une dame qui vivait seule et n'avait pas d'enfant nous a légué deux appartements, en demandant que le produit de la vente soit versé à l'église Sainte-Thérèse de Castres, qu'elle a fréquentée toute sa vie. Son don financera une partie de la réfection de la toiture. D'autres encore mentionnent dans leur testament leur intention de donner des sommes pour faire dire des messes, nécessaires aux ressources des prêtres. »

La générosité des catholiques s'est aussi portée sur les chrétiens d'Irak et de Syrie et des associations comme l'Œuvre d'Orient ont vu leur collecte augmenter. Un impact positif sur le bilan des organismes de solidarité internationale. S'ajoutent à cela leurs dons en nature, en argent et en temps à l'égard des réfugiés accueillis en France. F.M.

Selon le rapport du World Giving Index 2015, qui étudie l'état de la générosité dans le monde, la France est en retard sur d'autres pays occidentaux, comment l'expliquer ?

M.M. Les chiffres montrent qu'il y a environ 30 % de donateurs réguliers en France contre 60 à 70 % dans les pays anglo-saxons. Chez ces derniers, le total des dons privés se situe dans une fourchette comprise entre 0,5 % et 1,4 % du PIB, alors qu'il ne représente que 0,1 % dans l'Hexagone.

Les habitudes prises en matière de dons sont notamment le reflet des structures politiques dans lesquelles une population évolue. En France, l'État a pris en charge un certain nombre de causes sociales et les Français se sont habitués à se reposer sur lui. De nombreuses personnes ne donnent pas car elles donnent déjà aux impôts. Mais, par définition, le don, volontaire, n'est pas un impôt ! Les études affirment aussi qu'environ 30 % de l'écart de bonheur entre la France et les pays dits « les plus heureux au monde » (pays scandinaves et anglo-saxons) s'expliquerait par la moindre propension à donner des Français.

La défiance des Français vis-à-vis de l'État peut-elle avoir un impact sur leurs dons ?

M.M. Oui, je le crois. On sait depuis longtemps que les gens donnent plus à des organismes quand ils considèrent ceux-ci comme efficaces. Une étude très récente a montré que les dons aux associations dépendaient aussi de la perception de l'efficacité de l'État et donc des impôts qu'il collecte. Lorsque ce dernier semble peu efficace, les intermédiaires que sont les associations en pâtissent également. L'impact sur le don est négatif quand les particuliers paient beaucoup d'impôts et qu'en plus, ils ont l'impression que leur argent est mal utilisé. Une attitude répandue, dans ce genre de situations, est de se passer des intermédiaires que sont les associations et de garder son argent pour soi ou pour s'occuper de ses proches. ♡

INTERVIEW VÉRONIQUE DURAND

SOURCE : évolution des dons enregistrés par les associations diocésaines (en millions d'euros) sur la période 2008-2014. Conférence des évêques de France (Traitement Recherches et solidarités 2015).

L'économie du bonheur

» Ce nouveau courant de recherche en économie s'inscrit dans la voie ouverte par des économistes iconoclastes des années 1970. Ceux-ci ont commencé à étudier les corrélations entre les différentes variables économiques et le niveau de bonheur des individus à travers le monde. Au même moment se sont développées la psychologie positive, qui étudie l'épanouissement des individus, ou encore la psychologie hédoniste, qui s'intéresse au plaisir et à la satisfaction. Ces courants prennent en compte davantage les émotions positives et le bien-être plutôt que les pathologies mentales.



Laurent, salarié, a pu accompagner sa fille gravement malade grâce à la loi Mathys.

Le don de RTT, merci les collègues !

Septembre 2015. Laurent apprend que sa fille de 8 ans, Calliste, a une leucémie. Il prend immédiatement la décision de l'accompagner dans son parcours de soins, un parcours contraignant de huit mois de chimiothérapie à l'hôpital. « J'ai d'abord soldé mes congés,

vidé mon compte épargne temps, ce qui m'a permis de tenir un mois et demi. Puis la secrétaire des ressources humaines m'a contacté : des collègues, qui avaient appris ce qui m'arrivait, étaient venus la voir spontanément pour me donner des jours de RTT. J'ai d'abord refusé car je ne voulais

pas mêler mes collègues à cela. Quand on est confronté à la maladie d'un enfant, on a tendance, en tout cas pour moi, à s'isoler... Mon médecin traitant voulait me mettre en arrêt maladie, mais ce n'était pas une solution satisfaisante. La secrétaire a insisté et m'a expliqué que la loi Mathys était faite pour ce type de solidarité. J'ai fini par accepter, elle a prévenu les salariés et, en une semaine, j'avais 100 jours de RTT sur mon compte ! » Laurent a alors remercié par courriel tous ses collègues et la mobilisation s'est poursuivie de plus belle avant qu'il revienne vers eux pour leur dire qu'ils pouvaient stopper les dons.

La loi Mathys

» Cette loi du 9 mai 2014 autorise le don de jours de RTT et de congés, au sein d'une même entreprise, à un collègue parent d'un enfant de moins de 20 ans gravement malade. Un salarié peut donner anonymement la quantité de jours qu'il souhaite, avec pour seule limite celle de conserver au moins 24 jours de congés payés. Depuis mai 2015, le champ de la loi a été étendu à la fonction publique. « Les médias ont joué un rôle important pour relayer l'adoption de ce texte, raconte Paul Salen, député à l'origine de la proposition de loi. Si bien que la loi jouit aujourd'hui d'une notoriété importante, même si nous ne disposons pas encore de statistiques concrètes sur son application. »

À SAVOIR

Mathys, était un garçon de 10 ans qui s'est battu pendant quatre ans contre un cancer du foie avant de décéder en 2009. Pour l'accompagner, son père, salarié de l'entreprise Badoit de Saint-Galmier (Loire), avait reçu en cadeau de ses collègues 170 jours de RTT.

Aujourd'hui, Calliste a 9 ans : elle est en rémission partielle et a pu faire sa rentrée comme tous les autres enfants, en CM1, après avoir bien travaillé cet été. « C'est un don anonyme, que je ne peux pas rendre, conclut Laurent, même si j'aimerais beaucoup serrer certains collègues dans mes bras et leur dire merci. Leur mobilisation m'a beaucoup touché. Je continue à accompagner Calliste pour ses chimios, ses ponctions, je dispose encore de quelques jours et je ferai un pot pour remercier vraiment tous mes collègues dans un an, quand on pourra parler de rémission totale ! »  F.M.

En 1999, Régine Larcher a donné un de ses reins à son frère René Lebret.

« Ce n'est pas un acte de bravoure, c'est naturel ! »

René Lebret souffrait d'insuffisance rénale. En 1989, Régine Larcher, sa sœur, reçoit un courrier de l'hôpital de Paris qui l'informe du don d'organes et du fait qu'elle figure parmi les donneurs potentiels. Mais elle refuse d'y prêter attention. Mère de trois enfants, dont le dernier a alors 3 ans, elle préfère reporter cette éventualité. Dix ans après, nouveau courrier, cette fois de l'hôpital de Nantes où son frère est dialysé : la première greffe n'ayant pas tenu, il faut trouver un donneur totalement compatible avec lui. La lettre mentionne la possibilité de transplantation par donneur vivant et invite la famille à aller suivre des examens. Ses trois autres frères et sœurs reçoivent la même proposition.

LE PARCOURS DU COMBATTANT

« C'est notre petit frère, handicapé, qui, le premier, s'est déplacé pour une prise de sang, se souvient Régine Larcher. Mais il ne pouvait pas donner son rein. Il nous a ouvert le chemin. Je savais que j'étais compatible, mais j'hésitais. Notre mère était

À SAVOIR

La première greffe d'un rein réussie sur l'homme date de 1959. Le premier succès de la greffe d'un cœur date de 1967.

Le don d'organes, une loi méconnue

Les Français sont favorables au don d'organes, mais paradoxalement le nombre de refus de prélèvement augmente, car les familles – faute de connaître la volonté du défunt – s'y opposent. Aujourd'hui, tout sujet en état de mort encéphalique est considéré comme un donneur potentiel. Il n'y a pas de limite d'âge légal, cela dépend des organes concernés. C'est l'état physiologique du donneur et des circonstances de sa mort qui en décident. Ceux qui refusent tout prélèvement d'organes doivent le signaler en s'inscrivant sur le Registre national des refus, auprès de l'Agence de la biomédecine, qui garantit l'assurance de ne pas être prélevé. Il est recommandé à ceux qui y sont favorables d'en parler à leurs proches et, si possible, de porter sur eux la carte de donneur d'organes. Un mineur peut posséder cette carte ; mais en cas de décès, le prélèvement ne pourra avoir lieu qu'avec l'accord des parents.

En savoir plus : France Adot, Fédération des associations pour le don d'organes et de tissus humains. www.france-adot.org



THIBERY PASQUET/SIGNATURES POUR LA VIE

restée paralysée deux ans auparavant à la suite d'une opération. Je me disais : "Et s'il arrive quelque chose à mes enfants ? Ou à moi ?" J'ai pensé que si cela devait être le cas pour René et que je n'avais rien fait, je culpabiliserais. C'est ce qui m'a décidée. »

Commencent alors de lourdes démarches : quatre jours d'exams à l'hôpital, une consultation chez un psychiatre et un passage auprès du procureur de la République où l'on signe une décharge destinée à protéger le récipiendaire de tout recours judiciaire éventuel de la part du donneur. L'intervention a lieu le 14 septembre 1999, suivie pour Régine d'un arrêt de trois mois. « Je n'ai jamais considéré mon geste comme un acte de bravoure,

mais comme un acte normal. Si c'était à refaire, je le referais. Aujourd'hui, je milite à l'association France Adot (Fédération des associations pour le don d'organes et de tissus humains), afin de sensibiliser sur le don d'organes et de moelle osseuse, qui, elle, se régénère. » Elle avoue néanmoins : « Quand il s'agit de donner pour son enfant, on ne se pose pas la question. Pour un autre, c'est moins évident. »

UN TRAVAIL D'INFORMATION

Et de préciser : « Ce fut une renaissance pour René qui, à l'époque, ne pouvait même plus monter les marches. » Depuis, grâce à sa sœur, René Lebret, 60 ans, mène une vie normale, à Nantes, fait du vélo, et

voyage. « J'ai l'impression que je lui dois quelque chose, confie-t-il. Pendant longtemps, j'ai parlé du rein de ma sœur. Un jour elle m'a dit : "Il est à toi." Et du jour où le greffé décide que c'est son organe, il vit mieux. Depuis, chaque mois de septembre, on fête l'anniversaire de la greffe. » Jeune retraité SNCF, cet ancien conducteur de TGV savoure cette vie reçue. Il ne ménage pas son énergie pour militer à France Adot 44 dont il est vice-président.

Son dernier exploit, malgré un cancer de l'estomac soigné il y a trois ans ? Relier Saint-Brevin à Nevers à vélo la première semaine d'août 2016, soit parcourir 844 km le long de la Loire en huit jours, en portant le maillot de l'association.

« Mon but est de sensibiliser les gens au don d'organes. J'ai eu le bonheur d'être greffé, j'essaie de redonner de ce que j'ai reçu. » RENÉ LEBRET

« Le but était de rencontrer les gens pour les sensibiliser au don d'organes. J'ai eu le bonheur d'être greffé, j'essaie de redonner de ce que j'ai reçu », résume-t-il. René sait qu'il y a encore beaucoup de travail d'information à faire dans ce domaine : « Les gens savent ce qu'est le don d'organes, mais presque 90 % d'entre eux n'ont pas pris la décision de le faire et n'en ont jamais parlé à leurs proches. Or, quand le malheur arrive, la famille est souvent démunie et ne sait comment s'y prendre. »

GRÂCE À SA SŒUR, le retraité de la SNCF savoure la vie et parcourt des kilomètres à vélo pour faire connaître le don d'organes.

VIVRE AVEC UN GRAND « V »

Dans cette tâche de sensibilisation, René est largement soutenu par Cyprien Minaud, 70 ans. Car ce dernier pense lui aussi avoir une dette dans ce domaine. Il relate l'origine de son engagement. En 1991, sa fille, âgée de 18 ans et demi, est victime d'un grave accident et déclarée dans un état de mort encéphalique, même si son cœur bat encore. Le médecin demande alors aux parents s'ils acceptent de donner un de ses organes. « À l'époque, on entendait très peu parler de ce type de don, raconte Cyprien Minaud. Nous avons refusé. Face à sa mort brutale, nous étions incapables de penser. Vingt ans plus tard, ce "non" que nous avons prononcé m'est revenu violemment à la figure. J'avais un cancer du foie. C'était à mon tour de recevoir une greffe. Ce jour-là, j'ai reçu une belle giflle. J'ai refusé dans un premier temps, puis j'ai fini par accepter. »

Depuis, il a créé l'Association vivre avec un grand V ! (www.avavdondevie.com) qui assure du soutien auprès des personnes qui vont recevoir une greffe ou ont été greffées, et de leurs proches, « car c'est très difficile psychologiquement », témoigne-t-il. Avec cette conviction qui change tout : « Le futur greffé envisage la greffe comme une issue fatale, alors que, au contraire, il y a la vie au bout. » VÉRONIQUE DURAND



« Transmettre de son vivant aide à dénouer les conflits »

La donation est une forme de prolongation de soi. Si elle est bien conduite, c'est un acte libérateur qui apaise aussi les relations avec ses proches. Rencontre avec Nicole Prieur, philosophe et thérapeute.

PORTRAIT D'UNE FRANCE GÉNÉREUSE



Quels sont les freins, les obstacles aux donations ?

N.P. Outre cette capacité à anticiper la fin de la vie, il y a tout ce qui se joue autour des liens familiaux, cela renvoie à la relation personnelle avec chacun de ses enfants ou petits-enfants. Dans un couple, cette réflexion s'élabore à deux, il faut s'accorder. Une autre donnée transparaît de plus en plus chez les seniors en mesure de faire des donations. Ces retraités veulent jouir de la vie et ils sont tiraillés entre deux options : tout garder pour soi-même ou donner pour en faire profiter ses enfants ! Il y a un équilibre à trouver. D'ailleurs, chez ces adultes concernés, 15 % estiment qu'il est important de laisser un héritage ; pour 50 %, c'est assez important ; pour 26 %, pas très important ; et 64 % de ces 26 % déclarent vouloir profiter de la vie sans se soucier de transmettre !

Donner de son vivant, c'est une bonne chose...

N.P. Oui, et les actes de donation sont en constante augmentation ; en 1992, 9 % des ménages « concernés » ayant des enfants hors domicile avaient déjà fait une donation, ils étaient 13 % en 2004 et 15 % en 2010 (selon la dernière enquête patrimoine de l'Insee 2009-2010). C'est intéressant financièrement, car les incitations fiscales sont nombreuses pour les donateurs comme pour les donataires. D'ailleurs, chaque fois qu'un président de la République est élu, il prend toujours rapidement une mesure pour favoriser ou simplifier les donations et héritages ! Alors que l'État est plutôt pourvoyeur tout au long de la vie, quand arrive l'heure de la mort, il prélève une grosse part de l'héritage et les familles ont du mal avec cette réalité, d'où le choix de donner de son vivant. La donation est une bonne chose pour le donataire mais aussi pour soi : certes, il faut s'y atteler, mais cela dénoue ou évite les conflits, il y a un retour sur soi qui, s'il est bien conduit, fait un bien fou. Car donner est toujours très libérateur.

La donation est-elle utile à l'économie du pays ?

N.P. La société a en effet tout intérêt à ce que le patrimoine des seniors ne reste pas figé, mais circule dans l'économie générale à travers la consommation des plus jeunes qui reçoivent des biens. En moyenne, c'est à 47 ans qu'on reçoit le premier héritage et à 34 ans qu'on reçoit la première donation. Or, une donation enclenche souvent chez les jeunes donataires l'achat d'un bien immobilier. Cela dit, les donations renforcent aussi les inégalités sociales. ♡

Pas évident de donner à ses enfants tout ou partie de ses biens... Mais l'expérience de la dépossession, l'approche des fins dernières peuvent offrir l'occasion de gagner en maturité, comme le souligne Nicole Prieur,

LA VIE. Qu'est-ce qui se joue derrière l'acte de transmettre de son vivant ?

NICOLE PRIEUR. Du côté du donataire, il est plus facile et mieux perçu de recevoir un bien donné « du vivant du donateur » qu'un bien laissé en héritage. On n'est pas dans le deuil, il y a moins de risques de règlements de comptes familiaux car on peut en discuter auparavant avec ses parents et ses frères et sœurs. Dans une donation, la charge symbolique est moins forte que dans un héritage. C'est l'aspect économique qui prime, elle est perçue comme un acte de solidarité intergénérationnelle, un devoir parental. Du côté du donateur, c'est assez difficile psychologiquement, car il faut être capable d'anticiper et d'élaborer sa propre mort. Si on le fait bien, on y gagne psychologiquement car anticiper permet d'apaiser ses angoisses, la donation étant une forme de prolongation de soi... Donner de son vivant, c'est aussi être confronté à une forme de dépossession de ce qu'on a amassé pendant toute une vie de travail, qui renvoie à une dispersion psychique. La donation demande de la maturité.



NICOLE PRIEUR est thérapeute d'enfants, hypnothérapeute, et auteure de nombreux ouvrages sur les relations familiales. Elle cosigne avec son mari Bernard Prieur, psychanalyste : *la Famille, l'argent, l'amour* (Albin Michel). À paraître le 2 novembre.



LE SITE DE LA GARE DE BOBIGNY (93) va être réaménagé en lieu de mémoire de la Shoah grâce à une campagne de mobilisation de mécénat populaire.



Les causes de proximité attirent. Par le biais de souscriptions, les Français sont de plus en plus nombreux à restaurer les lieux qui leur sont proches.

Devenir mécène de son patrimoine

Si, parmi les causes plébiscitées par les Français, le patrimoine arrive en fin du peloton, le patrimoine de proximité a, lui, davantage la cote. Parce qu'il se donne à voir, s'anime et fédère autour de lui la population locale. « *Il y a un véritable engouement*, souligne Laurence Lévy, directrice de la communication de la Fondation du patrimoine, *car les gens sont soucieux de préserver les lieux qu'ils aiment et qui ne sont pas protégés par l'État.* »

La Fondation du patrimoine, qui vient de fêter ses 20 ans, est un organisme privé reconnu d'utilité publique, dont la mission est de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine national, bâti, mobilier et naturel. Cela va de l'ancienne maison du

boulangier au moulin du village en passant par le jardin médiéval. Elle fait notamment appel au mécénat populaire pour ses projets de restauration : « *Nous avons remis à la mode la souscription, qui était fort utilisée sous Napoléon III*, poursuit Laurence Lévy. *Le côté fédérateur permet aux habitants de se réapproprier le patrimoine. Chacun devient ainsi mécène de son patrimoine.* »

POUR MÉMOIRE : LA GARE DE BOBIGNY

En 2015, la fondation a connu une année historique en collectant près de 14 millions d'euros grâce à 40 000 donateurs. Et 2016 s'annonce encore plus fructueuse, la barre des 15 millions d'euros ayant déjà été franchie. « *Le don moyen reste sensiblement*

le même mais le nombre de donateurs augmente depuis plusieurs années, poursuit-elle. *Les dons varient de quelques euros à plusieurs milliers. Les causes de proximité attirent davantage, tout comme les projets qui se réfèrent à l'histoire du pays.* »

Comme la restauration de la gare de Bobigny (Seine-Saint-Denis), inscrite depuis 2005 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. La ville, sous l'égide de la fondation, a lancé mi-septembre une campagne de mobilisation du mécénat populaire destinée à poursuivre l'aménagement du site en lieu de mémoire et restaurer les pavés foulés par les déportés juifs entre l'été 1943 et l'été 1944 : « *C'est un projet qui nous tient à cœur. Pour de nombreux déportés, c'est le dernier endroit de France qu'ils ont vu...* »

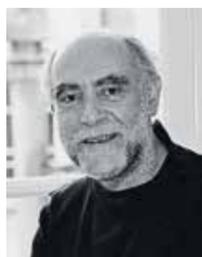
Enfouis sous le bitume, ces pavés vont être dégagés et restaurés, permettant d'ouvrir le site au public pour transmettre l'histoire de la Shoah, non loin du mémorial de Drancy. Une première souscription lancée par la fondation avait déjà permis de collecter 18 700 €. **FM.**



De l'altruisme intéressé à la gratuité totale

De nouvelles formes de don apparaissent aujourd'hui, qui échappent à l'économie de marché : ainsi, la transplantation d'organes en biomédecine. Le sociologue Philippe Steiner analyse leur place dans notre société.

Dans son ouvrage *Donner... une histoire de l'altruisme*, paru en septembre (PUF), le sociologue Philippe Steiner décortique les nouvelles formes de dons qui génèrent des ressources mais ne s'inscrivent pas dans le cadre des échanges marchands. Leur point commun ? Être le fruit d'une volonté individuelle d'agir « pour le bénéfice d'autrui, sans savoir à qui cela profitera, mais avec l'idée qu'un jour peut-être ce sera au tour du donateur de recevoir ».



PHILIPPE STEINER, agrégé de sciences sociales et habilité à mener des recherches en sociologie et en économie, est professeur de sociologie à l'université Paris IV-Sorbonne.

différent. « Leur volume financier est équivalent à 4 % du produit national brut, transféré d'une génération à une autre, chaque année, selon les travaux de Thomas Piketty. » Dans cette affaire, les associations et les fondations ont compris leur intérêt ; leur travail de collecte de dons et de recherche de legs assure leur financement.

Mais ce qui captive Philippe Steiner, ce sont les dons qui transitent par des organisations. Et tout particulièrement la médecine de transplantation (d'organe, dons d'ovule, de sperme, de sang, etc.) qui date seulement des années 1950. « Ces dons vont à l'encontre des dons familiaux traditionnels. C'est de l'ordre de la gratuité totale », indique encore le sociologue. Et de souligner que, à l'exception d'un pays comme l'Iran, tous les autres ont signé une convention internationale qui stipule que la commercialisation d'organes humains est strictement interdite. Les donateurs restent anonymes. « C'est un cadre unique, très moderne, ajoute-t-il. La biomédecine fait fonctionner une technologie médicale de pointe sans faire fonctionner une économie de marché. »

Sa spécificité est aussi dans l'anonymisation des dons. Et elle est « exemplaire », pointe-t-il : dans la relation du donneur au malade, le greffé n'est plus l'obligé de celui qui a donné son organe, il devient l'obligé de la société. Et d'expliquer comment le

donneur ou sa famille – qui resteront anonymes – perdent de leur emprise sur le récipiendaire. « Mais ils en sortent grandis, car ils peuvent se prévaloir d'avoir aidé les autres. C'est une sorte de socialisation du don. » Ainsi, la mécanique du don chère au sociologue et anthropologue Marcel Mauss, qui implique la notion de dette dans le « donner-recevoir-rendre », s'en trouve transformée.

DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS

Enfin, mais la liste est encore longue, l'essor des ressourceries – structures qui aident à entretenir, réemployer, réutiliser et recycler les objets – lié à de nouveaux comportements de consommateurs, mérite l'attention, assure Philippe Steiner. « L'individu sait que les ressources naturelles sont rares et il ne veut pas gaspiller. Au lieu de jeter ses biens défectueux, il les nettoie, et les porte à ceux qui sauront réparer, en espérant que cela servira à d'autres. »

Les donateurs d'organes qui gardent l'anonymat « en sortent grandis, car ils peuvent se prévaloir d'avoir aidé les autres ».

Et de conclure qu'il est temps « d'organiser l'altruisme de la même manière que l'on a organisé les marchés. Il doit être socialement construit et élaboré ». Ainsi l'emprise de l'économie marchande sera-t-elle limitée dans nos sociétés contemporaines. Autant de changements de comportements, certes, mais qui témoignent que la générosité et la solidarité restent les moteurs de la nature humaine, surtout peut-être en période de crise. V.D.

LA SOLIDARITÉ FAMILIALE

L'altruisme familial entre dans ce champ. Il s'agit des aides que chaque individu peut apporter aux membres de sa famille ou à ses voisins. Cette solidarité qui existe depuis la nuit des temps déplace un volume de ressources non négligeable. Ainsi, selon Philippe Steiner, « si vous aidez votre vieille mère, vous pouvez signaler sa prise en charge aux impôts et bénéficier d'une déduction fiscale. De même pour un enfant ou un petit-enfant malade ou handicapé. À la différence des aides latérales – en nature ou en argent – témoignées à une sœur ou un voisin qui se trouve dans une situation économique difficile, qui elles sont difficilement chiffrables ». Concernant la transmission intergénérationnelle de richesses familiales, c'est-à-dire les héritages qui, une fois déclarés aux impôts, sont déductibles, c'est encore

La générosité des Français en quelques chiffres

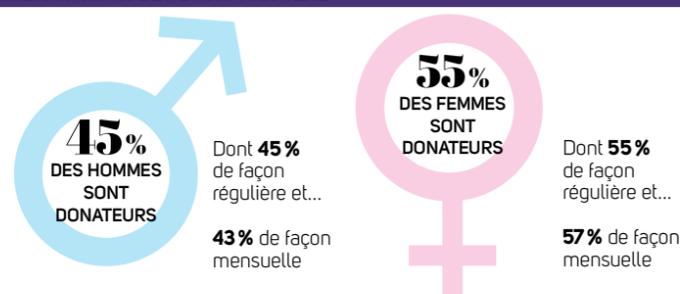


58% DES FRANÇAIS DONNENT À DES ASSOCIATIONS ET DES FONDATIONS

LES TROIS PRINCIPALES CAUSES SOUTENUES



LA RÉPARTITION DES DONNÉS PAR SEXE



LA RÉPARTITION DES DONNÉS PAR ÂGE

Âge	Donateurs	Réguliers	Mensuels
-25 ans	9%	8%	7%
25-34 ans	14%	3%	13%
35-49 ans	26%	25%	32%
50-64 ans	27%	27%	23%
+65 ans	25%	27%	25%



SOURCE : FRANCE GÉNÉROSITÉS, OCTOBRE 2016.

FONDATION Abbé Pierre

Aidez-nous à agir ! Donnez.

En France aujourd'hui, **3,8 millions de personnes** sont mal logées.

La Fondation Abbé Pierre finance plus de **900 projets par an contre le mal-logement et l'exclusion** et agit chaque jour aux côtés des personnes les plus démunies pour qu'elles retrouvent des conditions d'habitat dignes et décentes, sans lesquelles aucun projet de vie ne peut s'envisager.

Reconnue d'utilité publique et membre du comité de la charte du don en confiance, la Fondation Abbé Pierre est non partisane et indépendante. Elle ne peut agir qu'avec l'aide de ses donateurs.

Sans vous, nous ne pouvons rien faire !

Donnez en ligne sur : www.fondation-abbé-pierre.fr

Ou envoyez votre don avec votre bon de soutien à :

Fondation Abbé Pierre, Libre réponse 18115, 75919 Paris cedex 19



BON DE SOUTIEN



OUI, je soutiens la Fondation Abbé Pierre et je fais aujourd'hui un don de :

..... €



→ Chèque à l'ordre de : **Fondation Abbé Pierre**

MES COORDONNÉES → Civilité : Mlle Mme Mr

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Ville :

J'accepte de recevoir des informations à mon adresse email :

.....@.....

Vos données restent confidentielles et vos coordonnées ne seront ni échangées ni louées à des tiers. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez, en vous adressant au siège de la Fondation, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.

AP161017